

OBJET : Autorisation de signature d'une convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Guidoline pour l'animation d'un atelier vélo et la création d'évènements à Sotteville-lès-Rouen- versement d'une subvention

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 18 octobre 2018 portant engagements dans le cadre de la COP21 locale,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 14 mars 2019 autorisant la Ville à entrer dans la démarche de labellisation Cit'ergie,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 10 mars 2022 approuvant le programme d'actions 2022-2025 en faveur du développement durable,

Vu la délibération n°2024/167 du Conseil Municipal de Sotteville-lès-Rouen en date du 09 décembre 2024 approuvant la signature d'une convention cadre pluriannuelle 2025-2027,

Considérant :

- que la Ville développe une politique ambitieuse en matière de promotion des mobilités douces et actives;
- la nécessité de mettre en œuvre toutes les actions permettant de lever les obstacles financiers, techniques ou encore sociaux et culturels à l'usage du cycle ;
- l'opportunité pour la Ville de mettre à disposition des Sottevillaises et Sottevillais un atelier vélo sur le territoire communal et de créer des animations de sensibilisation à l'usage du cycle en partenariat avec l'Association Guidoline,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention annuelle 2026,
- D'attribuer à l'association GUIDOLINE une subvention de 5 000€ pour l'année 2026

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, , en décide ainsi.

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
Maire,
Conseiller Départemental,

Alexis RAGACHE

NOTICE EXPLICATIVE N°09

OBJET : Autorisation de signature de la convention-cadre pluriannuelle 2025-2027 et d'une convention annuelle 2026 de partenariat avec l'Association Guidoline pour l'animation d'un atelier vélo et la création d'évènements à Sotteville-lès-Rouen – versement de subvention

Par sa politique « Sotteville Engagée » la Ville de Sotteville-lès-Rouen mène une politique de développement durable ambitieuse en étant actrice de la transition écologique.

Depuis la signature des accords de Rouen le 29 novembre 2018, la Ville a poursuivi sa politique d'amélioration continue en s'engageant dans un processus de labellisation Territoire Engagé Transition Ecologique (Cit'ergie).

Par délibération en date du 10 mars 2022 la Ville de Sotteville-lès-Rouen a approuvé son programme d'actions en faveur du développement durable. Un volet de ce programme a pour thématique les mobilités, dans lequel figure des actions projetées ayant pour objectif la démocratisation des mobilités douces et notamment du vélo.

Depuis trois années la Ville a constitué un partenariat avec l'association Guidoline qui s'est concrétisé le 16 novembre 2019 par la création d'un atelier d'auto-réparation sis 23 rue Pierre Corneille à Sotteville-lès-Rouen, mis gracieusement à disposition de l'Association par la Ville. Cet atelier vélo est un composant de la stratégie municipale qui vise à apaiser la circulation sur le territoire communal ; à promouvoir et à sensibiliser les habitants et acteurs du territoire à une mobilité alternative à la voiture individuelle ; et à favoriser l'économie circulaire et le réemploi.

En 2025, l'association a été lauréate du label Relais Vélo de la Métropole Rouen Normandie qui soutient les associations engagées dans l'éducation et l'accompagnement de la pratique cyclable.

Son action s'est traduite par sa participation active dans plusieurs évènements : Viva Cité avec la sécurisation du parking vélo agrandi, Terracité avec un atelier d'auto-réparation, organisation d'une vélo parade au départ de Sotteville vers Rouen, trophée Vhéléo.

Elle reste également active avec la proposition d'animations et d'ateliers d'auto-réparation /ventes de vélos sur la base de réemploi dans son atelier.

Dans le cadre de la convention cadre 2025-2027, il est proposé de reconduire le partenariat avec l'association Guidoline pour la poursuite de son engagement pour son activité proposée aux sottevillaises et sottevillais dans son atelier et pour celle conduite en partenariat avec la Ville (Viva Cité, Terracité, Vhéléo...)